

# Loi climat de l'UE : -55 % des émissions de GES d'ici 2030

HABERER, Tony | 21 avril 2021 |



Les co-législateurs européens. Crédit : European Union 2021

**La loi européenne sur le climat signée dans la nuit du 20 au 21 avril vise à atteindre la neutralité climatique au sein de l'Union Européenne d'ici à 2050.**

L'Union Européenne s'est accordée dans la nuit du 20 au 21 avril en faveur de la loi sur le climat.

Elle fixe un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Ce premier échelon vise à tenir l'engagement fort d'atteindre la neutralité climatique en 2050.

Cette signature constitue l'un des volets du pacte vert pour l'Europe.

Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission Européenne, s'est réjouie de cet accord ambitieux : « Notre engagement politique à devenir le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050 est désormais aussi un engagement juridique. »

<http://larpf.fr/Actualites/Fiche/9100764#.YlJuHcj7SUK>